

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le Jeudi 08 Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBERT, Maire.

Étaient présents : M. HUREL, Mme ZUANI, M. CASSIGNEUL, Mme LEMARCHAND, M. DROUIN, Mme POTEL, M. CHASSAGNAC, M. BAUDE, Mme MAINDRELLE-HOARAU, Mme VERRIER, Mme LECHEVALLIER, M. BARTEAU, Mme DE SMET, Mme GINESTY, M. TEBALDINI, Mme LECOQ.

Excusés :

Mme FERET qui donne pouvoir à M. CHASSAGNAC
M. LE PONT qui donne pouvoir à Mme LEMARCHAND
Mme FRANÇOISE-AUFFRET qui donne pouvoir à M. BARTEAU
M. MARETTE
M. TRUILLET
Mme DUPONT

Absents :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal
1. Budget : Approbation du Compte de Gestion 2020
 2. Budget : Approbation du Compte Administratif 2020
 3. Budget : Affectation du Résultat 2020
 4. Contributions directes - Fixation des taux d'imposition 2021
 5. Budget Primitif 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 Mars 2021 est approuvé par 16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

EXPOSE

Monsieur le Maire après l'avoir présentée, donne la parole à Madame Isabelle MAUBRÉ-TURPIN, Trésorière de Caen Municipale, qui présente le compte de gestion 2020.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2020 dressé et présenté par la receveuse municipale, Madame Isabelle MAUBRÉ-TURPIN, considérant que les résultats de fonctionnement et d'investissement sont identiques à ceux du compte administratif 2020, décide à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion 2020, présenté par la receveuse municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EXPOSE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020, préalablement présenté et discuté à la réunion « Spécial Budget » du 19 mars 2021.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Selon la réunion d'information « Spécial Budget » du 19 Mars 2021,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2020, relatif au budget principal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** sans réserve le compte administratif 2020 qui fait apparaître :
 - ✓ Un résultat de l'exercice de 95 986.43 € soit un excédent cumulé de 1 087 963.60 € en section de fonctionnement.
 - ✓ Un résultat négatif de 76 898.09 € et un excédent cumulé de 252 279.89 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le temps du vote.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Selon la réunion d'information « Spécial Budget » du 19 Mars 2021,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2020 conformément au tableau ci-après.

AFFECTATION DU RESULTAT VILLE
DE L'ANNEE 2020 en 2021

A. RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2020

		Euro
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (Recettes- Dépenses)	A =	-76 898.09
Résultat antérieur reporté (positif ligne 001 du BP 2020)	B =	329 177.98
Résultat de financement cumulé : A+B = à reporter au 001 de l'année N	C =	252 279.89
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	D =	64 874.90
Restes à réaliser en recettes d'investissement	E =	
Résultat corrigé des RAR : F = C-D+E	F =	187 404.99

B. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2020

		Euro
Résultat de l'exercice 2020 (Recettes- Dépenses)	G1 =	95 986.43
Résultat antérieur reporté (positif ligne 002 du BP 2020)	G2 =	991 977.17
Résultat cumulé à affecter : G =G1+G2 à reporter au R002 de l'année N	G =	1 087 963.60
Affectation minimum obligatoire :	H =	0.00
si F > 0 => H = 0		
si F < 0 et si G > F alors H = F		
si F < 0 et si G < F alors H = G		
Affectation supplémentaire au financement des investissements de 2020 dans la limite de G-H :	I =	360 000.00 €
Montant total du titre à émettre au 1068 en 2021 accompagné de la délibération d'affectation du résultat : J = H + I	J =	
Montant de l'excédent de fonctionnement reporté en 2021 : K=G-J 002	K =	1 087 963.60 €

N° 2021-04-012 : CONTRIBUTIONS DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

EXPOSE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale du foncier bâti.

Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier bâti pour les propriétés bâties comprend le taux communal 2020 inchangé (46.88 %) et le taux départemental qui s'élève à 22.10 %.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote du Conseil Municipal ce taux de référence.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Selon la réunion d'information « Spécial Budget » du 19 Mars 2021,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, pour l'exercice 2021, les taux d'imposition suivants, à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties | 68.98 % |
| ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 64.26 % |

N° 2021-04-013 : BUDGET PRIMITIF 2021

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion « Spécial Budget » a eu lieu le vendredi 19 mars 2021 afin de présenter le projet de Budget Primitif 2021.

Madame Isabelle MAUBRÉ-TURPIN, Trésorière de Caen Municipale, présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2021 qui s'établit à :

- 3 551 463.60 € en section de fonctionnement
- 1 037 279.89 € en section d'investissement

Détail de la section de fonctionnement

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	635 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 791 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	460 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	20 463.60 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	360 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	277 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €

RECETTES

002	EXCEDENT REPORTE	1 087 963.60 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €
70	PRODUITS DES SERVICES	142 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 620 000,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	645 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 500,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 000,00 €

Détail de la Section d'Investissement

DEPENSES

020	DEPENSES IMPREVUES	12 404.99 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	30 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 513.60 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	10 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	364 361.30 €
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	610 000.00 €

RECETTES

001	SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INV REPORTE	252 279.89 €
021	VIREMENT DE LA FONCTION DE FONCTIONNEMENT	360 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	100 000.00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	25 000,00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	0 €
16	EMPRUNT	300 000,00 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Selon la réunion d'information « Spécial Budget » du 19 Mars 2021,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 Mars 2021,
Suivant l'avis de notification de l'état des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,
Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1^{er} avril 2021,

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et après échanges, approuve le Budget Primitif 2021 tel qu'il est présenté, par **14 voix pour** et **6 voix contre** :

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

Sujets abordés au cours de la séance ne donnant pas lieu à délibération

➤ Ludovic ROBERT

- ✓ Monsieur le Maire indique que des discussions vont avoir lieu concernant le litige des Grenadines.
- ✓ Une discussion va également avoir lieu sur le terrain de l'ancienne ferme afin d'identifier son devenir.

➤ Sylvain HUREL

- ✓ Monsieur HUREL annonce le report du Salon de Printemps qui aura lieu du 25 septembre au 3 octobre. Il indique que 90% des artistes ont prévu de revenir.

➤ Martine LEMARCHAND

- ✓ Madame LEMARCHAND indique que la chasse aux œufs prévue le lundi de Pâques a été annulée au vu des dernières annonces du Gouvernement mais qu'une distribution de chocolats a été réalisée à la sortie des écoles le vendredi 2 avril.

➤ Cédric CASSIGNEUL

- ✓ Monsieur CASSIGNEUL revient sur les problématiques de l'église. Les architectes des bâtiments de France sont venus le 31 mars dernier. L'état de l'église est préoccupant, les dégâts sont plus importants que ce que l'on pensait. Lors de ce rendez-vous, plusieurs points ont été soulevés, notamment un problème au niveau de l'enrobé qu'il va certainement falloir casser. En effet, les eaux de pluie abiment les pierres du bas de l'édifice et le ruissellement est accentué par cet enrobé.
Les architectes vont revenir vers nous pour essayer d'accélérer les choses et ils nous indiqueront les différentes procédures et phases à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

VU, pour être affiché le 14 Avril 2021,
conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales

Le Maire,
Ludovic ROBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.